

# Le FINESIEN



RENTRÉE SCOLAIRE 2021

## EDITO



Nous souhaitons une très bonne année scolaire aux petits Finésiens et petites Finésiennes qui ont repris le chemin de l'école.

La rentrée scolaire est soumise à un cadre sanitaire pour le fonctionnement des écoles et du périscolaire, émis par le Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Depuis mars 2020, nous faisons en sorte d'accueillir au mieux les enfants sur le temps de la garderie et du restaurant scolaire.

Quatre sites de garderie ont été mis en place afin de respecter le non mélange des groupes. Le respect de l'amplitude horaire des agents communaux, les difficultés de recrutement sur l'ensemble du département, nous ont obligé à diminuer la plage horaire d'accueil des enfants. Nous avons conscience que cela peut poser des problèmes en termes d'organisation pour certaines familles, nous restons donc mobilisées et travaillons afin d'apporter une solution dès que cela sera possible.

Nous avons choisi de maintenir le service de restauration, afin que les enfants aient un repas équilibré. La mobilisation du personnel sur les deux sites, les deux services et la désinfection des locaux entre chaque groupe d'enfant, nous a contraint à faire appel à Maffrais Service (ESAT de Thorigné Fouillard) pour la fourniture des repas.

Nous tenons également par ce message à remercier le personnel de l'école, les agents techniques et les agents administratifs de la commune pour leur implication, leur volonté à tout mettre en œuvre pour maintenir l'accueil des enfants. Seuls les élus sont responsables des décisions prises, toutes remarques, commentaires ou suggestions doivent leur être adressés directement.



L'adjointe aux affaires scolaires  
Mme Nathalie PACHECO  
La conseillère déléguée  
Mme Anne-Cécile OLLIVAUX

Mairie de FEINS :  
2 rue des Écoles  
35440 FEINS  
Tél : 02 99 69 70 52  
Mail : [feins@orange.fr](mailto:feins@orange.fr)

Horaires d'ouverture :  
Lundi /Mardi / Mercredi / Jeudi : 8h30 – 12h  
Mercredi : 14h – 16h30  
Samedi : 9h -11h30  
Directeur de publication : Alain FOUGLÉ - Réalisation : Mairie de FEINS - Tirage : 430 exemplaires

Retrouvez l'actualité de FEINS sur



(Application gratuite  
sur Apple Store et Android Play Store)

## VIE MUNICIPALE

### « DISPOSITIF ARGENT DE POCHE »

Mis en place en 2016 sur la commune, le dispositif argent de poche a été relancé cette année après une année blanche (2020) due à la COVID19. Cette année 3 jeunes de la commune (Charline LANGLAIS, Alexis MERRE, Raphaël JAMMES) ont été accueillis aux services techniques et encadrés par Alain PORCHER et John HAREL. Des travaux de peinture à l'école pour donner un air plus gai au préau, entretien des espaces verts et de désherbage aux alentours de la mairie ont été au programme. Ce dispositif s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 17 ans résidants dans la commune. Ces 3 jeunes ont travaillé tous les matins et recevront chacun 75€.



### Journée défense et citoyenneté (JDC)

Vous venez d'avoir 16 ans ? Vous devez vous recenser entre la date de vos 16 ans et la fin du 3ème mois suivant. Il vous suffit de vous présenter à la mairie avec votre pièce d'identité et le livret de famille. La journée défense et citoyenneté est obligatoire pour se présenter aux examens soumis au contrôle de l'autorité publique.



### ALSH de la Vallée d'Andouillé Neuville

Recherche un animateur pour les mercredis de l'année scolaire 2021/2022.

#### Élagage

La commune rappelle aux propriétaires d'arbres et arbustes (haies) qui bordent les routes, les chemins communaux, les cheminements piétons et les trottoirs qu'il est obligatoire de procéder à la taille et à l'entretien de ceux-ci. En effet, ils peuvent se révéler dangereux pour la sécurité et causer des dommages. Attention avant d'intervenir, une demande doit être faite auprès des propriétaires de réseaux.



#### Démarchage « soyez vigilant »

Nous vous invitons à la plus grande prudence face au divers démarchages à domicile. Des personnes se présentant au nom de la mairie afin de vendre des masques ont été signalées sur notre commune. Sachez que la mairie ne mandate jamais personne pour du démarchage à des fins commerciales ou de toute autre nature. N'hésitez pas à signaler tout agissement litigieux à la gendarmerie de Saint Aubin du Cormier au 02 99 39 10 07

### « FEINS propre, ramassons les crottes »



La mairie souhaite alerter sur les incivilités liées aux déjections canines. Par égard pour les enfants qui jouent dans l'herbe, pour les piétons qui ne souhaitent pas marcher les yeux rivés au sol, pour les agents chargés de l'entretien de notre commune..., il est demandé à chaque propriétaire de veiller à ramasser les crottes de leur chien.

Le canal d'Ille-et-Rance relie la rivière Ille et la Rance par un canal artificiel alimenté par l'eau de 5 étangs, dont celui du Boulet. L'étang est relié au canal par la rigole de Boulet, longue de 17km. Aujourd'hui c'est par l'intermédiaire d'une conduite souterraine que l'eau de l'étang du Boulet arrive au canal. La variation des niveaux d'eau au fil des saisons a permis l'installation d'un fin gazon d'herbes amphibies (moins de 10 cm de haut), végétation naturelle d'une grande richesse biologique. Des prairies humides et des zones tourbeuses se sont ensuite installés en périphérie. La singularité et la rareté de ces végétations au niveau européen a justifié le classement Natura 2000 des étangs du canal d'Ille-et-Rance et de leurs alentours.

Le réseau Natura 2000 émane de deux directives européennes : la directive « Oiseaux » et la directive « Habitats, Faune, Flore » qui permettent la protection de certaines espèces d'oiseaux, de milieux naturels et d'espèces végétales et animales considérées comme rares ou menacées en Europe.

Ce statut a pour objectif d'assurer le maintien de la biodiversité en intégrant les exigences socio-culturelles et économiques du territoire, dans une **démarche de développement durable**. Ainsi, grâce à Natura 2000, les propriétaires volontaires possédant des terrains sur le site et les exploitants, peuvent obtenir des aides financières pour préserver ce patrimoine naturel.

Le site Natura 2000 des étangs du canal d'Ille-et-Rance s'étend désormais sur environ 2 700 ha (en majorité sur des propriétés privées). Il est réparti sur 10 communes (Feins, Marcillé-Raoul, Dingé, Hédé-Bazouges, Saint-Symphorien, Vignoc, Tinténiac, Guipel, Montreuil-sur-Ille et Québriac).

Les milieux naturels protégés par Natura 2000 (habitats d'intérêt communautaire) nécessitent des travaux de restauration ou d'entretien afin de présenter un bon état de santé écologique et d'accueillir une biodiversité particulière. Faute d'entretien, ces milieux disparaissent au fil des ans au profit de fourrés denses puis de boisements.

Sur l'étang du Boulet, au niveau de la butte des épinettes et des prairies de la Bijouterie, les prairies et landes humides n'étaient plus ni pâturées ni fauchées depuis de nombreuses années. Des travaux ont alors été engagés par les propriétaires :

- La Région Bretagne, propriétaire de l'étang du Boulet, a fait couper des arbres sur la butte des épinettes pour restaurer ce paysage de lande typique. Des clôtures ont été installées pour permettre le pâturage par des vaches armoricaines et chèvres des fossés durant l'été 2021. La mare fera l'objet d'un curage à l'automne pour retrouver une profondeur suffisante.

- La communauté de communes du Val d'Ille-et-Aubigné, va procéder au dessouchage d'une prairie en bordure de l'étang du Boulet. La prairie sera ensuite fauchée annuellement.

Ces travaux se déroulent dans le cadre d'un contrat Natura 2000 ou s'intègrent dans les actions du Document d'Objectifs du site. Ce « Docob » constitue un document de référence, validé par l'ensemble des acteurs du territoire (élus, associations, etc.). Il est consultable en mairie. Le Département d'Ille-et-Vilaine est chargé d'animer ce document d'objectifs et de conseiller les propriétaires dans la réalisation de travaux d'entretien de milieux naturels.

Pour toute question, vous pouvez contacter l'animatrice Natura 2000, Armelle ANDRIEU au 02 99 02 20 73 ou [armelle.andrieu@ille-et-vilaine.fr](mailto:armelle.andrieu@ille-et-vilaine.fr)

Pour plus d'informations sur le site Natura 2000 : <http://etangsduncanaldilleetrance.n2000.fr/>



### École Pierre-Marie CHOLLET

Dans le cadre de l'opération « un livre pour les vacances » le 6 juillet Mme Soizic ROUSSELOT, professeur des élèves de CM2 accompagnée de M. le Maire, a remis aux enfants un recueil des fables de La Fontaine pour les accompagner durant les vacances d'été. Cette année 2021, les Fables sont illustrées par Rebecca Dautremer.



**Pour le paiement de vos factures locales**  
(eau, ordures ménagères, cantine,  
crèche, garderie, ...),  
votre nouvel interlocuteur est :

**le service de gestion comptable (SGC)  
de Fougères**

 Centre des Finances publiques  
1, rue Bad Munstereifel – CS 50222  
35305 FOUGÈRES CEDEX  
Du lundi au vendredi de 8h45 à 12h sans RDV  
Sur RDV les lundis, mardis et jeudis de 13h30 à 16h

 Renseignements et prise de RDV :  
02 99 99 78 40

**Pour le paiement de vos impôts**  
(impôt sur le revenu, taxe d'habitation,  
taxes foncières),  
votre interlocuteur est :

**le service des impôts des particuliers (SIP)  
de Rennes Nord**

 Centre des Finances publiques  
2, boulevard Magenta - CS 24 432  
35044 RENNES CEDEX  
Du lundi au vendredi de 8h45 à 12h sans RDV  
Sur RDV les lundis, mardis et jeudis de 13h30 à 16h

 Renseignements et prise de RDV  
dans votre espace personnalisé sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr),  
en appelant le 0 809 401 401 ou 02 99 29 37 49

#### Vos solutions pour payer



en espèces chez un buraliste  
partenaire agréé  
(en espèces dans la limite  
de 300 € ou par carte bancaire)

en ligne sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) ou depuis votre smartphone

**A Saint-Aubin-d'Aubigné**  
Bar l'Univers, 1 place de la Mairie

**A Melesse**  
Au Bon Accueil, 31 place de l'Église

**A Feins**  
Bar du Centre, 11 place de l'Église

**A Gahard**  
Le P'ty Comptoir, 26 rue Jean Morin

**A Montreuil-Sur-Ille**  
La Maison, 46 avenue Alexis Rey

**A Fougères**  
Bar le Balto, 34 rue de Nantes  
Bar de l'Entracte, 7 place du Théâtre  
Bar la Verrerie, 44 avenue de la Verrerie

Direction régionale des Finances publiques de Bretagne et d'Île-et-Vilaîne

## FEINS TRIATHLON

Le 18 juillet 2021 s'est déroulé le 17<sup>ième</sup> TRIATHLON de FEINS

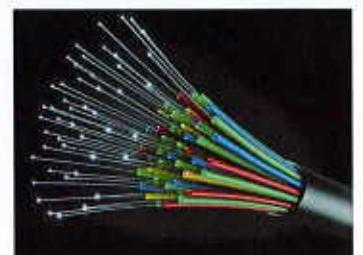
Crise sanitaire oblige l'édition 2020 n'a pas eu lieu et c'est sous un soleil de plomb que l'édition 2021 s'est déroulée. Moins d'inscrits cette année que les années précédentes, dû en partie à la crise COVID et le confinement qui a empêché les athlètes de se préparer et peut être aussi la crainte des mesures contraignantes imposées par le protocole sanitaire. Au total 450 inscrits et 438 à l'arrivée sur le S, le M et les relais. Il faut aussi compter les jeunes des deux aquathlons qui a réuni près de 40 participants dont Anaïs COQUILLET pour sa première participation. A remarquer les locaux fidèles au poste : Agnès HONORÉ (notre trésorière) et Mickaël COQUILLET qui tous les deux ont confirmé leur performance des années précédentes puisqu'ils sont, à quelques secondes près, chacun dans les mêmes chronos qu'en 2019, et ne pas oublier dans le relais « les saucissons » Adrien BAUDOUIN et Raphaël JAMMES.

A tous, sportifs, spectateurs et bénévoles, rendez vous est donné le 17 juillet 2022 pour le 18<sup>ième</sup> triathlon de Feins.



## Déploiement de la fibre optique sur la commune

AXIONE vient de tirer le dernier câble de la zone et l'entreprise sous traitante de MEGALIS est en train de le raccorder. A réception des mesures AXIONE va rassembler tous les documents pour constituer le Dossier Préalable à la Réception (DPR) qui est prévu d'être transmis courant du mois d'Octobre 2021. Suite à cela une réception sur le terrain sera opérée d'ici la fin de l'année pour une commercialisation des premières prises sur la zone estimée au 1<sup>er</sup> trimestre 2022.



## SMICTOM VALCOBREIZH

En raison de la fermeture au public de la Trésorerie de Saint Aubin d'Aubigné, le prélèvement automatique de la redevance pour les foyers domiciliés sur le territoire de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné sera décalé d'un mois. Le prélèvement prévu le 10 septembre 2021 s'effectuera le 10 octobre 2021.



Le recyclage des journaux est plus intéressant financièrement pour les associations de parents d'élèves conventionnées. Le SMICTOM s'engage à leur verser 70€ par tonne collectée. C'est pourquoi les journaux sont collectés à part des autres papiers. Les habitants sont invités à stocker leurs journaux et à les déposer dans la benne qui sera disponible à Feins du 11 au 16 novembre sur le parking de la salle des fêtes.

## RÈGLEMENT DE COLLECTE DES DÉCHETS

les règles en vigueur sur la commune concernant les containers à ordures :



- *ordures ménagères* : passage du camion du SMICTOM le mercredi soir toutes les semaines pour le centre bourg avec décalage d'un jour si férié dans la semaine.
- *Tri sélectif (bacs jaunes)* passage du camion le jeudi matin les semaines paires

### Cas spécifiques

La Croix Rompue, La Marotière, Le Feuill, La Pouletière :

collecte des ordures ménagères le mercredi / collecte du tri sélectif le vendredi des semaines paires.

- Ⓢ Sortie des containers la veille du passage du camion de ramassage
- Ⓢ Les containers doivent être rentrés dans la journée du ramassage,
- Ⓢ Les bacs de tris sélectifs (jaunes) ramassés une semaine sur deux doivent être sortis la veille du passage (même jour que les ordures et même règle pour les fériés).

Cette règle communale est soutenue par 2 raisons majeures :

- Ⓢ Hygiène publique (passage de personnes à proximité et surtout enfants)
- Ⓢ Esthétique.

(article 3,3 du règlement de collecte : extrait)

..... **Les récipients doivent être remis le plus rapidement possible après le passage de la benne de collecte. Les récipients qui se trouveraient de façon notoire sur la voie publique en dehors de la plage horaire prévue pourront être repris par les agents du SMICTOM ou par les agents communaux. L'usager ne doit pas tasser le contenu des bacs de manière excessive et ne pas laisser déborder les déchets. Seul le contenu des conteneurs est vidé par le service de collecte des déchets. Les sacs présents à côté du conteneur ne sont pas collectés par mesure de sécurité. Le couvercle des récipients doit obligatoirement être fermé afin de permettre la bonne exécution des opérations de levage/vidage.....**

## Bibliothèque

Le décret 2021-1059 du 7 août rend obligatoire la présentation d'un pass sanitaire pour accéder à la bibliothèque. Les justificatifs (voir décret) peuvent être présentés sous format papier ou numérique. Le port du masque reste obligatoire à partir de 11 ans.



Dans le « Finésien » de juin, nous vous annoncions la mise en réseau des bibliothèques et médiathèques du Val d'Ille-Aubigné, le lancement officiel était prévu pour le 13 septembre. Malheureusement quelques détails restent encore à finaliser. Les élus communautaires ont donc décidé de reporter la mise en place du réseau. Nous vous donnerons des nouvelles bientôt.

Horaires de la bibliothèque :

lundi de 16h à 17h30, le mercredi de 10h à 12h et de 15h30 à 17h30 et le samedi de 10h à 12h.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 juin 2021 – extrait

- Approbation de la nouvelle **charte de gouvernance PLUi**.
- **projet de territoire 2021-2026** de la communauté de communes: le conseil municipal demande à ce que dans l'axe 1 : UN TERRITOIRE DURABLE, la thématique RÉUSSIR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE AVEC TOUS LES ACTEURS soit modifiée en ajoutant dans la Thématiques opérationnelle : favoriser les projets citoyens de production d'énergies renouvelables
- **Fond de concours** : sont sollicité auprès de la communauté de communes, 22 742,27 € pour la rénovation thermique de 2 classes à l'école Pierre-Marie CHOLLET, 4 833,06 € pour la rénovation de la cheminée de l'école, 27 572,33€ pour la voirie
- SDE 35** choix de l'offre d'achat d'électricité : l'offre standard 30 intégrant une base de 30 % des garanties d'origine (GO) renouvelables (surcoût faible de l'ordre de + 0,15 %) est retenue.
- Modernisation de voirie** : l'entreprise LEHAGRE est retenue pour un montant hors taxe de 11 250.00 € (tout en lui demandant de garantir les délais pour les travaux).
- RASED 2020-2022** : Le montant de la participation pour la commune est fixée à 69,29€ au titre de l'année 2020 ( sur la base de 1.50 € par élève)
- ALSH Saint Aubin d'Aubigné 2021** : participation de 11 € par journée de présence et 5.50 € par demi-journée de présence sur la période de fermeture de l'ALSH Feins/Andouillé Neuville et Gahard.
- Salle Multifonction : PHOTOVOLTAÏQUE** : le conseil municipal valide que le projet soit porté à 100 % par une SCIC pour le développement d'un projet citoyen et valide le lancement d'un avis de publicité.
- Cantine – Garderie** : validation des tarifs pour l'année 2021-2022 sans augmentation par rapport à l'année 2020-2021.
- CLIC CODEM** : Mme Nathalie PACHECO est nommée représentant CLIC / CODEM
- Salle Multifonction** : le devis de 1560€ HT est retenu pour une estimation prévisionnelle de la consommation du bâtiment.
- Salle Multifonction - CRTE - Bien vivre en Bretagne** : Le projet de la salle multifonction a été inscrit dans le dispositif 2021 d'accompagnement des territoires sur les transitions, les centralités et les services.
- Projet déviation de Montreuil sur Ille** : La mairie de Montreuil sur Ille a présenté un nouveau projet de déviation lui permettant d'interdire toute circulation de poids lourds dans sa rue des écoles, et qui impacte Feins, Aubigné, Saint Médard sur Ille, Sens de Bretagne, Guipel. Le conseil municipal refuse ce plan de déviation.
- Conseil des sages** : le Compte Rendu du conseil des sages 11 juin 2021 est présenté.
- Stationnement Rue des écoles** : une interdiction de stationner entre le 4 et le 14 rue des écoles va être mis en place.

*Les comptes-rendus exhaustifs sont consultables sur feins.fr*

## INFOS PRATIQUES

### Services de garde – Services d'urgence

Pharmacie : 32 37 (service payant 0,24 mn)

Médecins de garde : 36 24

SAMU : 15

Pompiers : 18

Général : 112

Gendarmerie : 17

Conciliateur de justice :

Le conciliateur de justice peut intervenir dans différentes affaires : problème de mitoyenneté, conflit entre propriétaire et locataire, problème de copropriété, querelle de voisinage ou de famille...

Permanences : Melesse, prendre rendez-vous auprès de la mairie au 02 99 13 26 26, La Mézière prendre rendez-vous auprès de la mairie au 02 99 66 01 99 et Saint-Aubin d'Aubigné prendre rendez-vous par mail à l'adresse suivante : [michel.cambert@conciliateurdejustice.fr](mailto:michel.cambert@conciliateurdejustice.fr)

« We Ker, un territoire pour l'emploi » : Permanences de proximité pour les jeunes de 16 à 25 ans.

Karen Wahid, conseillère du secteur, vous accueille : les mardis et vendredis matin au Point Accueil Emploi de Saint-Aubin d'Aubigné. Les jeudis matin à la Mairie de Montreuil sur Ille. Prise de rendez-vous te informations auprès de Karen WAHID : 07 60 84 44 16 ou par mail à [kwahid@we-ker.org](mailto:kwahid@we-ker.org)

Architecte conseil :

Des permanences auront lieu les 14 octobre, 18 novembre et 9 décembre à Saint-Aubin d'Aubigné et 15 octobre, 19 novembre et le 17 décembre à Montreuil-le Gast. Les rendez-vous doivent pris auprès de la communauté de communes au 09 99 69 86 86.

## AGENDA



### PLAN VIGIE-CORSAIRE

*Le Théâtre de Pan Déambulation (39') Tout public*

En ces temps de chocs et de fureurs, le simple badaud n'est plus à l'abri d'une attaque malfaisante des ennemis de la Nation. C'est pourquoi le Royaume de France a mis en place un dispositif exceptionnel pour encadrer et protéger les populations civiles : des hommes super-entraînés, supervigilants, et super-moustachus...

*Dimanche 26/9 à 11h à St Médard sur Ille (Marché du Fournil)  
Dimanche 26/9 à 15h à Feins (Base nautique du domaine du Boulet)*



Réservation sur notre site [valdilleaubigneenscene.fr](http://valdilleaubigneenscene.fr) ou par mail

[reservation.vies@live.fr](mailto:reservation.vies@live.fr)

L'évolution de la situation sanitaire et des conditions météo sont susceptibles de modifier la programmation. Merci de vérifier avant chaque spectacle sur notre site internet les normes sanitaires applicables.

Renseignements au 06 81 75 81 01

## ETAT CIVIL

### Mariages :

10 juillet : Mme Aurélie THÉZÉ et M. David TAVEAU

21 août : Mme Claudie BASSET et M. Arnaud PIHUIT

### Décès :

26 juin : Mme Marie DEBOS épouse GUESDON

16 août : M. Pierre BEAUDOIN

26 août : M. François DESGRANGES